

L'action culturelle est-elle l'avenir des archives ?

Jean Luquet

Citer ce document / Cite this document :

Luquet Jean. L'action culturelle est-elle l'avenir des archives ?. In: La Gazette des archives, n°226, 2012. Gérard Naud, un archiviste de notre temps. pp. 275-286;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2012_num_226_2_4921

Document généré le 15/03/2017

L'action culturelle est-elle l'avenir des archives ?

Connaître, sauvegarder et diffuser le patrimoine, la place des archives dans les politiques départementales de la Savoie

Jean LUQUET

Dans son éditorial pour le centième numéro de *La Gazette des archives*, Gérard Naud décrit les contacts attrayants de l'archiviste avec les utilisateurs mais également avec le monde des lettres et des arts ou encore avec les enseignants. Il souligne que chacun de ces « mondes » procure bien des plaisirs et des avantages mais les fait payer à sa manière. Il conclut que « les archives suffisent à l'archiviste [...]. À nous de savoir revêtir de bonne grâce toutes ces défroques mais sans les laisser devenir sur nous un déguisement qui collerait à notre peau et absorberait notre substance. La tunique de Nessus... »¹.

Les Archives départementales de la Savoie sont depuis fin 2006 confrontées à une situation nouvelle, même si elle est loin d'être inédite. La collectivité dont elles dépendent leur demande de prendre place dans une vision stratégique du rôle du patrimoine historique, une politique au sens premier qui a de multiples dimensions, culturelles bien sûr, mais également économiques et institutionnelles. Comme il va de soi dans l'administration contemporaine, particulièrement dans une collectivité locale, malgré les clichés volontiers véhiculés et les contre-exemples encore nombreux, l'organisation des services a été très rapidement adaptée pour prendre en compte la volonté politique. Les Archives départementales se sont donc trouvées étroitement associées à un pôle culturel dédié à la promotion du patrimoine, voire, par certains aspects extrêmes de la commande, fortement sollicitées pour contribuer au « tourisme culturel », objectif majeur de développement et de diversification économique pour le territoire.

¹ NAUD (Gérard), « Numéro Cent », *La Gazette des archives*, n° 100, 1^{er} trimestre 1978, p. 11-12.

Bien entendu, le choix n'a jamais été posé pour les Archives départementales, compétence obligatoire du Département, de s'adapter ou disparaître. Mais, dans une approche volontariste, les moyens humains, financiers et matériels disponibles ont été clairement orientés. Les archivistes pouvaient soit regarder passer le train depuis leur tour d'ivoire soit admettre la légitimité des choix opérés par la collectivité au service de laquelle ils sont et chercher ce que peut apporter l'approche spécifique de l'histoire qui est leur métier. Cinq ans après, il n'est pas sans intérêt de revenir sur les raisons fondamentales de cette mutation, d'en décrire les étapes et la place que les archives y occupent, puis d'ausculter notre organisation pour essayer de discerner où nous conduit ce chemin.

L'héritage historique de la Savoie

Pour comprendre comment le patrimoine historique peut devenir un des objectifs stratégiques d'une collectivité, il est nécessaire de considérer la situation particulière de ce territoire. La Savoie appartient à l'arc alpin par toutes ses caractéristiques géographiques et anthropologiques : contraste et complémentarité sociale et économique entre les vallées et les différents étages montagnards, voies de communication majeures au cœur de l'Europe occidentale, civilisation agro-pastorale mutée en pluri-activité industrielle autour de l'hydroélectricité depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'aux années 1950, puis développement des métropoles économiques et urbanisation, fortement soutenu ici par l'impact majeur du tourisme des sports d'hiver. Ce secteur d'activité représente actuellement 50 % du PIB d'un département plus prospère que la moyenne nationale. Cependant les bénéficiaires de l'or blanc ont une pleine conscience de la fragilité de leur modèle économique menacé moins par les changements climatiques que par l'évolution démographique et le vieillissement de la population, les changements sociaux dans la clientèle qui fréquente la montagne et la concurrence de pays émergents, dans ce domaine aussi. Or, beaucoup de territoires alpins pourraient se reconnaître dans ce rappel de leurs spécificités. Ici comme ailleurs les données géographiques ou structurelles se révèlent moins déterminantes pour définir un territoire que l'héritage historique : stratégie de la Maison de Savoie qui, de l'an mil au Second Empire, pendant huit cents ans, joue des alliances de part et d'autre des montagnes pour conforter ses états, privilégie les possessions personnelles du

Prince et n'envisage que de manière marginale et anecdotique l'hypothèse d'une construction nationale. C'est, au XIX^e siècle, le triomphe de l'Europe des nationalités qui conduit les ducs de Savoie à délaïsser la terre de leurs ancêtres pour incarner, avec Victor-Emmanuel II et Cavour, le rêve d'unité italienne. Prix à payer pour l'intervention française à Solférino et Magenta, la Savoie et Nice sont ainsi devenues les plus récentes acquisitions significatives de l'Hexagone français, il y a cent cinquante ans à peine.

Les archives ont été dès l'origine une composante de cette identité appuyée sur les institutions : le château des ducs de Savoie à Chambéry est acheté et aménagé à la fin du XIII^e siècle pour y installer la cour résidente et l'administration de la Chambre des comptes. À partir du XVI^e siècle, quand la capitale est transférée à Turin, les archives y sont massivement centralisées. Au XVIII^e siècle, les secrétaires royaux piémontais inventent un classement universel permettant d'assurer un contrôle bureaucratique tentaculaire – policier pour tout dire – sur un royaume éclaté en provinces hétérogènes, de Nice aux portes de Genève. Le cadastre de Savoie de 1730, dénommé la «*mappe*», est par exemple le plus ancien cadastre cartographié d'Europe à l'échelle de toute une province. Il devient le symbole de l'identité des communes dont il fixe pour la première fois les limites. Il permet également, trente ans avant l'œuvre de Cassini pour le royaume de France, la réalisation de la grande carte de Savoie, une des premières représentations cartographiées rigoureuses d'un état européen. Cette place des archives dans la construction d'un territoire politique est encore affirmée lors des conventions d'application des traités d'annexion de la Savoie à la France en 1860 : le royaume de Piémont-Sardaigne s'engage à restituer à la France toutes les pièces utiles à l'administration. Cette clause restée inappliquée devient un des leitmotivs de l'œuvre exceptionnelle d'inventaire et d'étude scientifique de Gabriel Pérouse, archiviste départemental de la Savoie de 1898 à 1928. Pour conforter sa revendication, ce dernier devient un des premiers promoteurs de l'idée régionaliste en Savoie, dans le courant idéologique des «*petites patries*» qui composent la Grande Nation. C'est encore la question des archives de la Savoie qui, en 1948, en application du traité de paix avec l'Italie, entraîne Robert-Henri Bautier, alors au CNRS, dans une mission de restitution des archives de la Savoie et Nice conservées à Turin. Les spécialistes savent que c'est en étudiant les comptes de châtelainies de Savoie qu'il commença son travail qui fait encore référence sur *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge*. Enfin, la mission de microfilmage systématique des archives turinoises intéressant la Savoie fut longtemps la principale activité de l'Entente régionale de Savoie, devenue depuis l'Assemblée des Pays de Savoie. Cet

établissement public de coopération inscrit dans ses principales compétences un volet culturel et patrimonial, délégué par les deux départements, de manière très significative, à côté d'un volet tourisme et des aides à l'université de Savoie.

Bien entendu, les archives ne sauraient prétendre avoir joué par elles-mêmes un rôle majeur dans cette histoire complexe et mouvementée. Seuls quelques historiens ont une connaissance réelle de l'histoire des fonds d'archives et des institutions qui les ont produits. D'un point de vue scientifique, l'opération de restitution des archives menée de 1948 à 1951, si elle a permis aux Archives départementales de la Savoie de détenir des fonds d'archives d'intérêt tout à fait exceptionnel, ceux de l'ancienne capitale d'une principauté médiévale, doit désormais être regardée comme une catastrophe archivistique. Elle a conduit, en effet, à extraire des fonds des Archives d'État de Turin les documents utiles à l'histoire de la Savoie, mais, elle seule, selon des critères en grande partie arbitraires voire aléatoires, en fonction des inventaires disponibles.

Pour se rapprocher des années 2000, les habitants de la Savoie et leurs élites politiques, économiques et administratives fondent leur opinion et leurs projets comme partout sur la situation économique et sociale et l'expérience individuelle bien plus que sur le sentiment d'appartenance. Il n'en reste pas moins que la Savoie se définit d'abord par son histoire. Ce sentiment diffus, inscrit en filigrane dans l'opinion et les politiques publiques comme dans l'abondance des logos d'entreprises utilisant la croix de Savoie, fonde une forme de légitimité ou une responsabilité particulière des pouvoirs locaux au regard de leur héritage historique, aussi indéfini, méconnu et parfois dévoyé soit-il. Il s'est révélé un levier puissant en faveur des politiques du patrimoine.

Archives, patrimoine et musée, une convergence inéluctable

L'intérêt particulier porté par les pouvoirs publics locaux à l'histoire de la Savoie ne s'est jamais démenti. Dès 1860, le président du Conseil général appelle à un rassemblement des principaux objets et documents témoins de l'histoire puis envisage de créer un musée « national » d'histoire et d'archéologie. En 1937, à l'Exposition universelle, dans la suite quelque peu caricaturale des travaux ethnographiques d'Eugénie Goldstern et Arnold Van Gennep, la Savoie cultive son image de pays montagnard préservant et transmettant ses traditions. Au même moment, les archives historiques quittent

le château des ducs de Savoie pour s'installer à proximité, dans un bâtiment moderne de l'architecte Roger Pétriaux. En 1960, pour le 100^e anniversaire du rattachement à la France, les sociétés savantes mettent en avant l'idée du destin historique qui conduit les cœurs savoyards « là où coulent nos rivières ». Le terme « rattachement » est alors, à l'instigation de Daniel Rops, préféré à la notion juridique « d'annexion ». Dans les années 1970 et 1980, de grandes collectes ethnographiques enrichissent les collections départementales, le Musée savoisien de Chambéry est rénové et engage une politique d'expositions historiques marquantes, déjà en valorisant à l'occasion certains fonds d'archives notamment la « mappe » et la carte de Savoie. Le microfilmage des archives de Turin est accéléré. Quand la décision est prise d'attribuer à Albertville l'organisation des Jeux olympiques de 1992, la question de la place des cultures et traditions vient donc naturellement à l'ordre du jour. Lors de la cérémonie d'ouverture, le créateur Philippe Découflé en donne aux yeux du monde entier une vision artistique inspirée. Plus proches de nos centres d'intérêt professionnels, les conservateurs départementaux chargés du patrimoine obtiennent des financements significatifs pour fonder les « chemins du baroque », alliant la restauration des chapelles des villages de montagne à une action restée exemplaire de promotion d'un territoire.

Les Archives départementales ont quant à elles bénéficié de ce mouvement puisqu'en 1988 est inauguré leur nouveau bâtiment, acquis extrêmement appréciable pour permettre l'accroissement des fonds, malgré les défauts majeurs de structure des magasins et du traitement d'air qui ont malheureusement été mis en évidence par la suite. Mais pour les archives, la révolution vient incontestablement d'Internet. La première réalisation significative, financée par l'Assemblée des Pays de Savoie depuis 1999, est le site Internet « sabaudia.org » qui donne accès aux fonds des Archives départementales de Savoie et de Haute-Savoie et surtout présente une série d'articles et des ressources documentaires – chronologie et cartes notamment. En second temps, la diffusion des archives numérisées a donné une dimension inimaginable à la consultation des archives : 28 000 consultations annuelles pour 70 places assises, chiffre maximal atteint en salle de lecture en 1999, pour 1 600 consultations par jour sur Internet en ce début 2012, fins de semaine et jours fériés compris. Les fonds ainsi diffusés vont très au-delà des sources de l'état civil. Dans les statistiques détaillées de fréquentation, un phénomène tout à fait intéressant apparaît : les pages dédiées aux recherches généalogiques représentent environ 50 % des consultations, mais ce n'est « que » 50 %, à certaines périodes un peu moins. Il ne s'agit pas ici d'opposer absurdement un public à un autre : les généalogistes sont les bienvenus aux Archives de la

Savoie comme le montrent nos relations nombreuses et très cordiales avec les associations locales et même nationales, malgré l'option longtemps maintenue payante pour l'accès aux archives numérisées. Nous n'avons jamais hésité à accepter des partenariats poussés pour favoriser les travaux des sociétés de généalogie, allant jusqu'à héberger et diffuser les relevés des associations partenaires. Toutefois, désormais, le public généalogique n'est plus le seul public et n'est peut-être plus, à terme, le public majoritaire des Archives départementales. Un « nouveau » public apparaît massivement au détour d'un moteur de recherche et d'un clic de souris. Il est constitué de curieux, d'amateurs d'histoire, de personnes ou de familles qui s'intéressent à un lieu, à un beau document, à des collections spécifiques (photographies, estampes, cartes), d'un public scolaire primaire et secondaire pour des exposés, des conférences, pour documenter un travail y compris dans d'autres matières que l'histoire, de nouveaux habitants d'une commune qui consultent le cadastre puis les documents anciens disponibles, etc. Fait remarquable, ce public ne chasse pas les historiens plus qualifiés : au contraire, il leur offre une audience entièrement nouvelle et d'autant plus attentive qu'elle est inexpérimentée. Les sociétés savantes locales, celles qui ont su saisir ce mouvement, ont nettement relancé leur recrutement et renouvelé leurs publications. Après un déclin relatif, leur congrès draine à nouveau plusieurs centaines de participants. Dans les salles des fêtes de petites communes, il n'est plus rare de voir quatre-vingt à cent personnes venues écouter l'exposé d'un spécialiste sur le cadastre, sur la gestion de l'eau au Moyen Âge, sur la propriété foncière ou les procédures judiciaires à travers les âges. La politique d'expositions sur panneaux itinérants menée depuis une dizaine d'années par les Archives départementales sur les sujets les plus variés rencontre un succès dépassant nos prévisions optimistes : les expositions sont réservées des mois à l'avance, certaines avant même d'être produites, chacune recevant facilement en un ou deux ans de circuit dans les écoles, les collèges ou dans les salles communales jusqu'à 20 000 visiteurs, parfois beaucoup plus. Nous assumons pleinement l'opinion que chaque personne lisant ces panneaux et les documents qui y sont reproduits en abondance est une personne qui consulte les archives. Il n'y a aucune hiérarchie de valeur entre cette consultation et celle d'un universitaire dans notre salle de lecture, même si évidemment les besoins et les niveaux de service attendus sont différents.

Cet accès scénarisé aux sources de l'histoire et le succès rencontré auprès du public jouent assurément un rôle important pour les étapes suivantes. Dans le cadre d'un vaste projet d'ouverture au public et de valorisation touristique du château des ducs de Savoie à Chambéry, le Conseil général de la Savoie choisit

en 2006 de faire rénover l'ancienne salle d'audience de la Chambre des comptes, le lieu même où furent retranscrits les comptes de châtelainies dont nous avons parlé. Cette salle ouverte depuis quatre ans propose un centre d'interprétation de l'histoire du château, et indirectement un regard sur l'histoire de la Savoie. Les techniques informatiques et les fac-similés permettent la présentation d'un grand nombre de documents d'archives qui forment l'armature d'une exposition permanente. Le cadre lui-même du château qui domine la ville ancienne aime littéralement les visiteurs. La Chambre des comptes accueille désormais 45 000 visiteurs chaque année. Ce chiffre est d'autant plus significatif que l'ensemble du monument historique, siège de la préfecture et du conseil général, n'est accessible qu'aux visites guidées, avec moins de 13 000 visiteurs l'an. Beaucoup de nos visiteurs restent frustrés de ne pouvoir parcourir l'ensemble du château, mais la démonstration est tout de même ici faite qu'une présentation historique en toute rigueur scientifique, dans laquelle les sources d'archives jouent un rôle majeur, peut connaître une forte fréquentation culturelle et touristique. Pour l'archiviste, l'expérience est d'autant plus passionnante que la conservation départementale du patrimoine qui a réalisé l'exposition a utilisé l'ensemble des grands fonds historiques des archives de Cour et des archives de la Chambre des comptes. Or, nous avons vu que les éléments en sont dispersés entre les Archives départementales de Savoie à Chambéry et l'*Archivio di Stato* à Turin.

En 2010, le 150^e anniversaire du rattachement de la Savoie à la France est l'occasion de franchir un nouveau pas. À l'origine, l'affaire est mal engagée, la crainte d'une récupération politique par les autonomistes régionalistes « savoisiens » freinant les préparatifs. Surtout, une grande partie des élus estime que cet anniversaire « n'intéresse personne ». L'affaire est donc « sous-traitée » aux deux services d'Archives départementales de Savoie et de Haute-Savoie. Leur mandat implicite est de faire au mieux avec l'Université et les sociétés savantes pour que l'on parle de l'événement mais sans trop d'implication et sans débordement médiatique. Nos collègues des services chargés de l'animation culturelle ont des consignes encore plus restrictives. Dans le petit groupe d'historiens et de conservateurs qui, plus de deux ans avant la date, se lance dans la préparation avec le soutien de quelques élus, nous n'avons jamais douté que le moment viendrait en formant des vœux pour que l'on ne nous demande pas l'impossible au 31 décembre 2009. De fait, au fur et à mesure que l'année 2010 approche, les conférences et manifestations culturelles les plus diverses autour de l'histoire se multiplient. Dès l'été 2009, il faut organiser un agenda et un site Internet pour les recenser, définir un logo et un moyen de trier les innombrables propositions. Au final, plus de deux cents manifestations

seront labellisées dans le département. Dans notre domaine, un premier colloque aux Archives départementales de la Savoie, consacré aux sources historiques, reçoit un écho certain, préfigurant le succès majeur du grand colloque international dans l'organisation duquel notre collègue Yves Kinossian joue un rôle majeur aux côtés des enseignants de l'université de Savoie. En ce qui concerne les Archives départementales de la Savoie, notre exposition itinérante « La Savoie de l'Annexion » est réservée des mois à l'avance et il nous faut la dupliquer pour répondre aux demandes. Nous devons un aveu, quelque peu perturbant d'un point de vue archivistique, puisque nos panneaux d'exposition utilisent abondamment le fonds dit « de l'Annexion ». Or, celui-ci est en réalité une collection constituée de pièces sorties sans aucune référence de leur fonds d'origine par les archivistes de la fin du XIX^e siècle afin d'établir une sorte de mémorial : piétiner le respect des fonds et les principes de l'archivistique n'est certes pas une pratique recommandable mais n'interdit pas nécessairement la mise en valeur ou l'accès aux documents. Le fonds numérisé et mis en ligne est devenu une des sources les plus consultées de l'année 2010. Deux événements vont couronner, dans le département, cette année anniversaire décidément favorable au patrimoine : le président de la République rend visite à l'exposition de la Chambre des comptes dans le cadre des cérémonies officielles du 150^e anniversaire. Bien entendu, la partie publique de ces cérémonies est de loin la plus marquante mais que les autorités du Département aient choisi de proposer cette visite témoigne de la réalité de la place du patrimoine – et des archives – dans une ambition stratégique. Cette politique est de nouveau clairement affichée avec l'annonce, la même année, du transfert de gestion du Musée savoisien de la Ville de Chambéry au Département afin de le rénover et d'y réaliser un musée de l'histoire et des cultures de la Savoie.

Les enjeux d'organisation : professionnalisme et transversalité

Au Conseil général de la Savoie a été créée depuis deux ans une direction des Archives et du Patrimoine organisée début 2012 en trois services comptant soixante personnes dont sept conservateurs du patrimoine : les Archives départementales, la Conservation départementale du patrimoine (CDP) et le Musée savoisien.

Le Musée savoisien, départemental depuis janvier 2012, doit devenir le musée de l'histoire et des cultures de la Savoie. Le service a naturellement vocation à

faire vivre le projet adopté par la collectivité avec le programme scientifique et culturel et à en garantir la réalisation. Celui-ci est d'abord fondé sur la sauvegarde et la mise en valeur des collections. Dans un univers culturel de plus en plus virtuel, un musée est d'abord un lieu où sont montrés des objets authentiques. Mais l'enjeu social est primordial, le musée doit conquérir son public bien au-delà des catégories socio-culturelles qui sont ses clients naturels. Il doit construire un discours et une approche pédagogique renouvelés. La recherche d'attractivité, la dimension ludique, les partenariats éducatifs et territoriaux s'envisagent dans la rigueur scientifique, le refus de galvauder le bien commun et la prévalence des questionnements de fond sur l'histoire et la société. Comme nous l'avons déjà expérimenté à la Chambre des comptes, les archives apportent aux collections muséales non seulement un complément sur les périodes moins riches en objets, mais surtout la notion du document comme témoin et garant d'un récit fondé scientifiquement. L'interactivité de la muséographie, fortement appuyée par les divers systèmes informatiques, permet alors une riche mise en contexte de l'objet.

Les Archives départementales de la Savoie, au-delà des définitions réglementaires et de leur organisation propre, qui ne diffère pas beaucoup de celle d'autres départements, sont dépositaires d'un patrimoine historique majeur. Leur mission est de faire en sorte que cette ressource d'une richesse et d'une diversité incomparables soit pleinement disponible pour tous les citoyens et les acteurs dans l'espace éducatif, culturel et institutionnel. Leur position d'expert du document et des ressources historiques est incontournable.

La Conservation départementale du patrimoine, enfin, a été créée en 1994 pour être le moyen privilégié d'intervention du Conseil général sur les territoires en matière de patrimoine historique. À la différence des deux autres services, ce n'est pas un établissement mais un moyen au service d'une politique. Pour fonder son intervention, elle doit être au carrefour des compétences scientifiques et techniques disponibles aussi bien dans les autres services qu'auprès de partenaires, universitaires notamment.

Le travail en transversalité devient une méthode privilégiée pour atteindre nos objectifs dans une économie de moyens, par la mise en commun des compétences et la recherche de cohérence. La transversalité s'exerce au quotidien entre les équipes : elle implique que les cadres des différents services se connaissent et partagent régulièrement des informations sur leurs projets. Ce partage d'information doit s'opérer sans réserve, dans la recherche permanente de l'efficacité. La transparence est l'assurance d'être reconnu dans son métier et dans ses fonctions. Au-delà des relations de travail entre cadres, les échanges

directs entre agents des services sont encouragés en dehors de tout formalisme. Une condition impérative à ce mode de fonctionnement ouvert est l'obligation de rendre compte des contacts et des échanges, au premier niveau auprès des responsables directs puis des chefs de service et de la direction. La transversalité s'applique également en mode projet. Un projet se définit par un objectif, des moyens matériels, financiers et humains, une durée limitée dans le temps, une responsabilité établie pour le chargé de projet et une méthode d'évaluation. Par définition, les projets transversaux sont appelés à être peu nombreux à la fois. *A contrario*, ils imposent que chaque service « joue le jeu » en affectant réellement les moyens qui ont été définis.

Comme tout véritable projet culturel, les enjeux sont loin d'être anodins. Les risques de dévoiement sont réels. En l'occurrence, celui d'un repli identitaire, le mythe d'une grandeur historique de la Savoie et d'une forme de privilège attaché à ce pays de montagne si particulier. Notre propos n'est pas de nier ces tentations et encore moins de les ignorer, mais au contraire de les confronter et d'engager un travail de pédagogie conduisant à assumer pleinement l'histoire dans sa richesse et sa complexité, ses tragédies et sa dimension profondément humaine.

Conclusion

Chaque expérience est singulière. La Savoie est une frontière européenne où l'histoire peut facilement occuper une place de choix. C'est un territoire où l'environnement économique et social, donc les ressources des collectivités, est peut-être plus favorable que dans d'autres régions – mais c'est aussi un pays où la recherche du consensus, l'économie de moyens et la prudence de gestion ne sont pas de vains mots. Nous avons délibérément rédigé cet article dans un sens positif, afin de montrer une ligne d'action. La réussite de certains projets ne saurait masquer les limites, les opérations qu'il a fallu arrêter, les fonds d'archives que nous n'avons pas pu inventorier ou recueillir, les monuments historiques négligés ici ou là, les limites du management d'une administration où les blessures et les situations humaines difficiles, les doutes et les échecs sont inévitables, la fragilité de l'édifice patrimonial dont la meilleure définition est sans doute qu'il est un investissement permanent. Nous pensons tout de même avoir appris quelques leçons qui pourraient être utiles ailleurs.

D'abord les archivistes chargés des archives publiques doivent intégrer véritablement l'idée qu'ils ne sont pas seulement les agents d'une procédure de collecte et de conservation définie par la loi. Malgré la loi, l'existence des archives et la façon dont opèrent les archivistes se placent d'abord dans une perspective historique pouvant grandement évoluer dans la durée. C'est du reste un élément extrêmement positif pour notre profession : ce que nous faisons a du sens et peut ouvrir de très larges perspectives. Mais c'est aussi la prise de conscience d'un risque. L'État et les collectivités sont engagés en France et en Europe dans une profonde révision des politiques publiques et dans une restriction durable des moyens financiers. Il serait illusoire de penser qu'une dimension régaliennne, pour l'essentiel auto-proclamée, nous procurera une échappatoire. Les dépenses culturelles peuvent facilement être désignées comme source d'économie budgétaire. Nous sommes engagés, aux côtés des autres acteurs du patrimoine, dans un combat culturel. Il faudra accepter que cette convergence d'intérêts dans les projets puisse recevoir une traduction dans notre organisation administrative. C'est évidemment plus facile pour nous quand un archiviste est désigné pour prendre des responsabilités dans d'autres domaines, mais notre métier est suffisamment solide dans ses fondamentaux pour s'adapter le jour où d'autres formules s'imposeront.

Surtout, la question de mieux définir les archives historiques comme objets patrimoniaux doit être enfin posée. Il ne s'agit pas de revenir sur les acquis de trente ans de collecte des archives des administrations publiques ni de sous-estimer les redoutables défis des mémoires numériques. En revanche, quand les archives sont définies comme des documents administratifs – ce qui est objectivement la réalité – mais quand cette seule définition fonde les textes juridiques qui régissent la collecte, l'accès et les conditions d'utilisation des fonds, une inquiétude réelle doit prévaloir. Nous voyons désormais les archives publiques être considérées comme susceptibles d'appropriation privée, officiellement au nom du droit des individus à leur propre histoire, dans la réalité au service d'intérêts à court terme. Nous avons récemment entendu au Congrès des archives de Caen (2011) un haut fonctionnaire de la CADA nier sans hésiter la légitimité du lien privilégié entre une collectivité et son patrimoine historique et, dans une perspective résolument utilitariste, transformer les registres d'état civil, fondant historiquement l'appartenance d'un individu à une communauté, en « documents pour l'histoire des personnes ». La possibilité de classer certains fonds, l'imprescriptibilité des papiers publics et l'obligation légale de gérer des services d'archives ne peuvent plus rester les seules conséquences concrètes de la définition juridique des archives historiques. Le versement dans les services d'archives publics ne doit

plus connaître d'exceptions et être applicable dès le terme de l'utilité administrative, cette même notion doit être utilisée pour définir un nouveau statut du document historique comportant des obligations précises de protection et d'utilisation pour les détenteurs, y compris les diffuseurs de copies numériques. La communicabilité ne doit plus être la seule forme de consultation prévue dans les textes, sans un mot pour la diffusion et l'action culturelle. Sans doute, donc, faudra-t-il revoir l'organisation administrative de l'archivistique française pour, comme dans la majorité des pays non francophones, établir clairement d'une part l'obligation de créer et gérer des services d'archives administratives (*records management*) et d'autre part des services d'archives historiques – une même entité pouvant naturellement mais pas nécessairement remplir les deux fonctions.

Jean LUQUET
Directeur des archives, du patrimoine et des musées
au Conseil général de la Savoie
jean.luquet@cg73.fr

Post-Scriptum

Gérard, je t'ai rencontré pour la première fois à Fontainebleau. Nous étions un petit groupe de tout jeunes conservateurs des missions des Archives nationales autour de Christiane, bouillonnant d'idées et torturant les concepts pour produire le vocabulaire d'indexation de Priam 3, la première application d'indexation des versements au Centre des archives contemporaines. Les économies d'énergie n'étaient pas une figure de style à Fontainebleau. Après deux heures de travail, le froid humide nous pénétrait jusqu'aux os. Christiane, la seule qui avait un gros pull, nous conduisait au logement de fonction pour un café. Le débat s'amplifiait alors, l'archivistique française a été plusieurs fois reconstruite dans ces échanges. Au bout d'un moment, tu arrivais et t'installais. Tu écoutais et, peu à peu, un plissement d'yeux et un fin sourire apparaissaient. Tu soufflais alors dans ta pipe, tu la mordillais encore quelques instants. Puis en quelques mots : « en théorie tu as raison, mais... », tu nous ramenaient sur le terrain. Partager cette expérience valait tous les cours d'archivistique.